



**DECLARATION D'ENTEBBE
ENTEBBE, 4-6 JUIN 2012**

Préambule

Nous, Parlementaires Africains, réunis à Entebbe du 4 au 6 Juin 2012 pour le Colloque africain sur les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) organisé sous le thème "Les Accords Multilatéraux sur l'Environnement dans le développement national et régional" qui a été ouvert par le Très honorable Président du Parlement ougandais ;
Les Parlementaires d'Afrique :

Considérant l'état de l'environnement et la dégradation des ressources naturelles sur le continent africain ainsi que leur impact sur la pauvreté et le développement durable;

Reconnaissant qu'en Afrique, l'environnement est le socle de toute activité de développement et qu'il constitue l'atout le plus important pour la réalisation du développement économique et social en général et la réduction de la pauvreté en particulier ;

Notant les défis auxquels les pays africains sont confrontés et le rôle que peuvent jouer les Parlementaires dans la facilitation de la mise en œuvre des AME à travers leur fonction d'élaboration des lois et celles de suivi, de *monitoring* et de mobilisation;

Considérant le rôle crucial que les communautés locales et indigènes jouent dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à travers leurs systèmes de savoirs indigènes ;

Reconnaissant les nombreux efforts, résolutions et recommandations que les Parlements africains, les Gouvernements, les institutions et les peuples y compris la CUA, les CER, l'UNITAR, l'UIP... ont consenti pour le développement durable ;

Par le présent acte déclarent leur engagement à:

1. Faciliter l'intégration des AME dans la gouvernance nationale, les plans, processus et stratégies de développement ;
2. Fournir l'assistance nécessaire à l'Exécutif dans les négociations des AME ;

3. Etablir et à renforcer les capacités des Parlements à la fois au niveau national et au niveau régional y compris celles des comités/commissions parlementaires chargées des questions environnementales en vue d'améliorer la participation des Parlements au développement durable ;
4. Faciliter l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice ainsi qu'au renforcement des pouvoirs d'action des groupes vulnérables dans la gestion de l'environnement pour sa durabilité ;
5. Renforcer les capacités des Parlements et à créer des initiatives telles que les programmes d'échange et de formation afin que les Parlementaires puissent mieux intégrer les considérations environnementales dans les processus de développement ;
6. Veiller à ce que des budgets appropriés soient alloués aux préoccupations nationales spécifiques concernant la gestion de l'environnement et sa durabilité ;
7. Promouvoir et renforcer le suivi et le *monitoring* parlementaires sur les institutions environnementales ;
8. Susciter la ratification, la domestication et la mise en œuvre des AME, de sorte à contribuer au développement durable ;
9. Faciliter l'intégration des savoirs locaux et indigènes dans les politiques, les lois et les processus de développement tel que le requièrent de nombreux AME ;
10. Développer des partenariats avec les organisations de la société civile de sorte à améliorer la prise de conscience des citoyens et de s'assurer que les lois et politiques environnementales de nos pays et communautés sont effectivement respectées.

De plus, nous

11. Appelions les Gouvernements à rendre régulièrement compte aux Parlements de l'état des négociations et de mise en œuvre des AME ;
12. Appelions l'implication des Parlements régionaux de la SADC, la CEAE, la CEEAC, l'UEMOA, la CEMAC et toute autre institution similaire, dans la mise en œuvre des AME ;
13. Invitons les Gouvernements à renforcer les mécanismes de coordination des AME au niveau national ;

14. Exhortons les partis politiques à considérer la durabilité environnementale et à en faire le noyau dur de leurs programmes politiques de sorte que les Parlementaires puissent inviter les institutions internationales telles que l'UNITAR, l'CNUEA, le NEPAD, le PNUE, l'UICN, l'UIP, l'UPA, les Secrétariats des AME et les autres organisations internationales à soutenir leurs efforts de mise en œuvre des AME ;
15. Invitons la CUA et le PNUE à continuer de faciliter davantage d'interactions et de fora qui réunissent les Parlementaires en Afrique, et de soutenir l'établissement et le renforcement des réseaux de Parlementaires pour l'environnement en Afrique ;

Fait à Entebbe le 06/06/2012